

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 376 rapportant une mesure d'expulsion .

n° 376

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 mars 1953

Numéro JO

n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro

1 mai 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1925 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 1189 du 7 novembre 1949 expulsant divers étrangers de la Côte Française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1189 du 7 novembre 1949, susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Mohamed Moussa, Darot, né à Zeilah vers 1937, fils de Moussa Nour et de Aicha Ibrahim.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.